



inspire. create. share.™

Les ateliers de Marie MEYER

Démonstratrice Stampin up

n°5001744

Marie MEYER

4 rue de la Vieille Forge

67220 NEUVE EGLISE

 06 60 90 18 59

 mariemeyer@free.fr

Bon de commande

Date :

Client :

Adresse

CP Ville

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

Description	Quantité	Prix unitaire	Total
<u>14 pages de tutoriels comprenant :</u> * 8 tailles de papillottes * 13 dimensions boîtes enveloppes * 3 paniers			
L'ensemble à	<input type="text" value="1"/>	5,00 €	<input type="text" value="5,00 €"/>

Remplir le bon de commande dans son intégralité, puis me l'envoyer via mail ou par courrier.

Une fois le règlement effectué, le fichier sera envoyé par mail en format pdf.

TOTAL HT

5 €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Règlement : chèque ou via paypal à mariemeyer@free.fr

En cas d'accord, faire précéder la signature et la mention "Bon pour accord"

REPRODUCTION

Les dessins, les photographies, le graphisme du site Les ateliers de Marie Meyer et des produits sont la propriété exclusive de Marie MEYER et protégés par Copyright © 2008 - 2013.

Aucune reproduction est autorisée sans l'accord préalable de Marie MEYER

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE - Les marchandises restent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix. Ne constitue pas un paiement, la remise de lettres de change ou d'autres titres créant une obligation de payer. Pendant la durée de la réserve de propriété, les risques ayant été transférés au client au moment de la délivrance, ce dernier devra assurer les marchandises contre tous risques de dommages ou de responsabilité causés ou subis par elles. Les polices d'assurance correspondantes devront expressément mentionner notre qualité de propriétaire. Le client sera tenu de nous informer immédiatement de la saisie, de la réquisition ou de la confiscation au profit d'un tiers des marchandises, et de prendre toutes mesures de défense pour faire connaître et sauvegarder notre droit de propriété. Toute personne désignée par nous peut, à tout moment pendant la durée de la réserve de propriété, effectuer tout contrôle du strict respect des présentes stipulations. Le client est autorisé à utiliser ou transformer les marchandises à condition qu'il opère en tant que façonnier pour notre compte, le produit fini restant dans ce cas notre propriété. En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, nous pouvons exiger, de plein droit et sans formalité, la restitution des marchandises, aux frais, risques et périls du client. Cette restitution n'équivaut pas à la résolution de la vente, laquelle ne deviendra effective que par l'envoi de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception prévue par l'article XI.